



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : Amélia MARTINENGI

Tél. : 04.95.32.25.37

Fax : 04.95.31.51.23

Mail : [a.martinengi@inao.gouv.fr](mailto:a.martinengi@inao.gouv.fr)

N/Réf : AM/EC/190121

Objet : Elaboration Carte Communale VALLE-DI-ROSTINO

**Monsieur le Maire**  
**Mairie de VALLE-DI-ROSTINO**  
**Village**  
**20235 VALLE-DI-ROSTINO**

**Biguglia, le 19 janvier 2021**

Monsieur le Maire,

Par courriel en date du 21 octobre 2020, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, un dossier comprenant le projet de la Carte Communale de votre commune.

Comme cela est indiqué dans le rapport de présentation, la commune de Valle-di-Rostino est retenue dans l'aire géographique des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) ci-dessous :

- AOP (Appellation d'Origine Protégée) "Brocciu corse" / "Brocciu" ;
- AOP "Coppa de Corse" / "Coppa de Corse – Coppa di Corsica", "Jambon sec de Corse" / "Jambon sec de Corse – Prisuttu" et "Lonzo de Corse" / "Lonzo de Corse – Lonzu" ;
- AOP "Farine de châtaigne corse - Farina castagnina corsa" ;
- AOP "Huile d'olive de Corse" / "Huile d'olive de Corse – Oliu di Corsica" ;
- AOP "Miel de Corse – Mele di Corsica" ;
- IGP (Indication Géographique Protégée) viticoles "Ile de Beauté" et "Méditerranée".

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent.

D'une superficie de 1560 hectares, la commune de Valle-di-Rostino compte, selon l'INSEE, une population de 132 habitants en 2017.

En se basant sur la variation annuelle moyenne de + 1,4 % calculée sur une longue période (de 2007 à 2020), la commune s'est fixée un taux d'évolution démographique de + 1,5 % pour les 10 prochaines années.

Ce taux de croissance entraînerait une augmentation de sa population de 3 habitants supplémentaires par an, soit 28 habitants permanents supplémentaires à l'horizon 2030.

Selon une taille des ménages estimée à 1,7 habitant par logement en 2030 (1,9 habitant par logement actuellement), les besoins de la commune ont été estimés à 29 logements supplémentaires, dont 17 logements en résidences principales, 7 logements en résidences secondaires et 5 logements permettant d'assurer le renouvellement du parc immobilier de la commune.

Selon le rapport de présentation, le périmètre de la Carte Communale couvre une superficie totale de 10,26 hectares répartis sur le village de Valle et sur les 3 hameaux de Terlaia, de Casa Pitti et de Grate.

Ce projet offre un potentiel foncier disponible de 2,71 hectares (0,73 hectare en densification + 1,98 hectare en extension des enveloppes urbaines). Cette capacité pourrait conduire à la réalisation de 29 à 30 logements potentiels, à raison de 934 m<sup>2</sup> par logement.

Selon le rapport, les zones constructibles de la Carte Communale présentent une faible consommation d'espaces agricoles, d'un total de 2,66 hectares, répartis ainsi :

- 300 m<sup>2</sup> de surfaces exploitées et déclarées au Relevé Parcellaire Graphique en 2018 et en 2019,
- 2,39 hectares d'espaces pastoraux et de vergers,
- 0,24 hectare d'espaces forestiers.

Ce projet a, par ailleurs, permis à la commune d'identifier au sein de son territoire plus de 75 hectares d'Espaces Stratégiques Agricoles (ESA) comme définis dans le PADDUC.

Globalement l'INAO a noté que le projet de Carte Communale, n'impacte pas de production sous SIQO, ni d'espaces mécanisables pouvant présenter les caractéristiques des ESA du PADDUC.

Aussi, au regard des éléments présentés ci-dessus, l'INAO n'émet pas d'opposition à l'encontre du projet de la Carte Communale de Valle-di-Rostino.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,  
Le Délégué Territorial Sud-Est  
**Emmanuel ESTOUR**



*Copie : DDTM2B*